



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	7 <sup>ème</sup> séance
<b><u>Séance du 18 décembre 2020</u></b>	

Date de convocation :

Le 10 décembre 2020

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Andrée MANDIL

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 18 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 09 heures 00 minutes, s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence en salle de Monsieur Dominique BIRAS, le président, Monsieur Eric JALTON, étant en visioconférence, le 1<sup>er</sup> vice-président, Monsieur Ary CHALUS, étant excusé et le 2<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Harry DURIMEL, étant en visioconférence jusqu'à l'affaire n°10.

**Etaient présents : 31 conseillers communautaires**

**Président** : M. Eric JALTON\*

**Vice-présidents** : M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)\* jusqu'à l'affaire n°10 - M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4<sup>ème</sup> vice-présidente)\*- M. Georges BREDENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)\* - Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)\*- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)\*- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau** : Mme Corinne PETRO\* - Mme Laisely PARAT-EDOM- M. William SURDIN\* - M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN\*

**Autres conseillers communautaires** : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Solange LE BLANC\*- M. Joseph LEE- M. Michel MADO\*- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN\*- M. Alix NABAJOTH- M. Alain SOREZE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE\*

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7**

**Vice-président** : M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président) à M. Michel MADO

**Autres membres du bureau** : M. Georges DAUBIN à Mme Murielle JABES  
 Mme Tania GALVANI à M. Georges BREDENT

**Autres conseillers communautaires** : M. Justin DESSOUT à Mme Murielle JABES  
 Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU  
 M. Fred EUSTACHE à Mme Lyliane PIQUION  
 Mme Jacqueline FAVORINUS à Mme Lyliane PIQUION

**Nombre de conseillers absents excusés : 8**

**Vice-président** : M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)

**Autre membre du bureau** : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX

**Autres conseillers communautaires** : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Johanne DAHOMAS- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Rosan RAUZDUEL- M. Olivier SERVA jusqu'à l'affaire n°8

**Nombre de conseillers absents non excusés : 2**

**Autre membre du bureau** : M. Pierre THICOT

**Autre conseiller communautaire** : M. Dominique THEOPHILE

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 31 (dont 13 en visioconférence\*)

Votants : 38 (dont 7 procurations)

▪ Dont pour : 38

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Délibération n°2020.12.07/104

**Construction  
 d'un espace de coworking  
 à Audacia, ville de Baie-Mahault :  
 Approbation du projet  
 et du plan de de financement**

**Rapporteur**

Mme Lyliane PIQUION

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en préfecture,

le : 04 JAN. 2021

- Publication ou notification,

le : 05 JAN. 2021

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2019.02.01/625 du conseil communautaire du 27 février 2019 approuvant des projets d'aménagement d'espaces de co-working à Baie-Mahault et de leurs plans de financement ;
- VU la délibération n°2020.07.01/01 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 prenant acte de l'installation des membres du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du président ;

Les *espaces de coworking* sont portés par l'expansion des nouvelles technologies. Ils répondent à un véritable besoin et correspondent au mode de fonctionnement de travailleurs indépendants de plus en plus nombreux qu'ils soient développeurs, designers, blogueurs, architectes web, consultants ou auto-entrepreneurs.

Ces nouveaux lieux ont l'avantage d'être flexibles, économiques et favorisent la créativité à travers les contacts et les rencontres. Le réseau remplace ainsi la forme plus traditionnelle de l'entreprise pyramidale.

La communauté d'agglomération CAP Excellence ne peut que s'inscrire dans ce courant afin de s'adapter à cette nouvelle forme de travail collaboratif accompagnant ainsi une nouvelle économie plus ancrée dans l'utilisation des outils numériques de pointe et en développant ainsi de nouveaux métiers.

Pour asseoir sa stratégie de création, de gestion et d'animation de dispositifs ayant pour objet de favoriser le développement économique, CAP Excellence a pour ambition d'installer un réseau d'*espaces de coworking* sur l'ensemble du territoire, chacun aura une identité propre adaptée aux caractéristiques de son territoire. C'est ainsi qu'elle envisage de construire à la vallée du Morne Bernard à Baie-Mahault en complément des dispositifs d'Audacia un *espace de coworking* à proximité de la Pépinière d'entreprises et de la Technopole Caraïbes décrite comme la « Gwada Silicon Valley ».

La ville de Baie-Mahault propose la mise à disposition d'un foncier attenant à la pépinière d'Audacia cadastré AS 469 dans le cadre d'un bail à construction.

Il revient à l'EPCI le pilotage de ce projet (la conception, la construction, l'équipement, l'exploitation et l'entretien) et la recherche de financements pour sa mise en place.

**Considérant** l'avis favorable de la commission finances réunie le 14 décembre 2020 ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission développement économique et soutien aux filières économiques innovantes réunie le 15 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** D'approuver le projet de construction d'un espace de coworking à Audacia, Ville de Baie-Mahault, avec une mise à disposition du foncier par la ville de Baie-Mahault dans le cadre d'un bail à construction et le pilotage par CAP Excellence (la conception, la construction, l'équipement, l'exploitation et l'entretien) de ce projet.

**ARTICLE 2 -** D'approuver le coût d'objectif et le plan de financement de ce projet comme suit :

- Surface bâtiment R+1 : 350 M<sup>2</sup>
- Surface foncier mis à disposition : 2.258 m<sup>2</sup>
- Surface disponible : 1.300 M<sup>2</sup>

POSTES DE DEPENSES		POSTES DE RECETTES	
Etude de faisabilité	15.000 €	CAP Excellence	378.500 €
Charge foncière	0 €	FEDER	567.750 €
Coût de viabilisation (réseaux, parking, clôture, ...)	234.000 €	ETAT	267.750 €
Coût du bâtiment (y/c cellules photovoltaïques)	980.000 €	Conseil régional	300.000 €
Espaces verts	30.000 €		
Aménagement intérieur/Mobilier	100.000 €		
Equipement informatique et réseaux	80.000 €		
Mandataire/Maîtrise d'œuvre	75.000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1.514.000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1.514.000 €</b>

**ARTICLE 3-** D'autoriser le président à solliciter tous les financements nécessaires à la réalisation de ce projet.

**ARTICLE 4-** D'autoriser le président à signer toutes les conventions et partenariats nécessaires à la réalisation de ce projet.

**ARTICLE 5-** D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 6-** Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 04 JAN. 2021



Le président

Eric JALTON

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Jalton', is written over a vertical line that extends from the date '04 JAN. 2021'.

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 04 JAN. 2021
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 05 JAN. 2021
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 05 JAN. 2021
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 05 JAN. 2021
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 05 JAN. 2021